



Ville de Dreux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 25 OCTOBRE 2022

Délibération N°88/2022

Décision modificative n°1  
Budget annexe Service Soins Infirmiers A Domicile

365



ARRIVE LE :

28 OCT. 2022

SOUS-PREFECTURE  
DE DREUX

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	8
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	9

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 17 h 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le quatorze octobre 2022, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Carine GENTIL, Valérie VERDIER, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA, Christine PICARD, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORRE, Nadine CHOLIN, Frédérique GASSE, Jacqueline RUAULT.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 14 octobre 2022, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 5 octobre 2022, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 14 octobre 2022.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Je vous propose d'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe du Service de Soins Infirmiers A domicile.

Il s'agit :

- D'ajuster la dotation globale de soins attribuée pour 2022 qui prend en compte la revalorisation salariale et le complément de traitement indiciaire, soit + 65 363,67 € par rapport au budget primitif 2022.
- D'ajuster les opérations d'ordre budgétaire pour des immobilisations acquises après le vote du budget primitif.
- D'inscrire au budget la FCTVA soit la somme de 2 291,19 € au titre de dépenses réelles d'investissement réalisées en N-2.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**RECETTES**

GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION	+65 363,67
<b><u>TOTAL RECETTES</u></b>	<b>+65 363,67</b>

**DEPENSES**

GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	-4 678,37
GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	+71 215,25
GRUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	-1 173,21
<b><u>TOTAL DEPENSES</u></b>	<b>+65 363,67</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**RECETTES**

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	+2 291,19
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	+883,68
<b><u>TOTAL RECETTES</u></b>	<b>+3 174,87</b>

**DEPENSES**

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	+3 174,87
<b><u>TOTAL DEPENSES</u></b>	<b>+3 174,87</b>



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé de Mounir CHAKKAR,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

**Adopte** la décision modificative n°1 du budget annexe Service Soins Infirmiers A Domicile.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour le Président, par délégation de signature  
Le Vice-Président du  
Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le **28 OCT. 2022**

et affichage le



